



AEC GROUP CONFIRME RESPECTER LES CRITERES D'ELIGIBILITE AU DISPOSITIF PEA ET PEA-PME POUR L'EXERCICE 2021

Antony (Hauts-de-Seine), le 4 mai 2021 – AEC GROUP, première entreprise française dans le domaine du barter (achat en l'échange de marchandises), confirme respecter les critères d'éligibilité de ses actions au dispositif PEA et PEA-PME pour l'exercice 2021.

Conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, fixant l'éligibilité des entreprises au PEA-PME, AEC-BESTMARQUES respecte les critères suivants :

- un effectif inférieur à 5 000 salariés, d'une part,
- un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros, d'autre part.

En conséquence, les actions AEC GROUP peuvent pleinement être intégrées au sein des comptes PEA-PME qui, bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

Pour tout renseignement complémentaire, ils peuvent contacter le cabinet CIIB au 01 46 42 11 73 ou par mail à l'adresse suivante : contact@ciib.fr.

À propos d'AEC GROUP

Créée il y a 25 ans, AEC GROUP est la première entreprise française de barter. Sa mission est de proposer les services les plus experts en communication opérationnelle (plan média stratégique on et off line au CRM, construction de sites web, création d'événements, de jeux-concours, de l'édition d'art aux ventes privées haut de gamme) en l'échange de marchandises. AEC GROUP peut ensuite revendre ces marchandises en s'appuyant sur une vingtaine de sites internet de contenus (Bestmarques, Honey, Bijouxprives.com, Sharvee Cars, ...) générant plus de 2 millions de visites annuelles et une base de données de 8 millions d'emails qualifiés.

La société compte aujourd'hui 15 collaborateurs et a réalisé, avant fusion des différentes entités, un chiffre d'affaires cumulé de 2,26 millions d'euros.

Les actions AEC GROUP peuvent pleinement être intégrées au sein des comptes PEA-PME qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

Plus d'informations sur : <https://www.group-aec.com/>

CONTACTS



Sébastien DUFLOT, CEO
97 avenue de la Division Leclerc
92160 ANTONY
Tél. : 04 78 59 90 16



10 rue de Montyon
75009 PARIS
Tél. : 01 42 46 11 73